

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 39 (2012)
Heft: 4

Rubrik: Organisation des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cinquante ans pour les jeunes

Depuis cinquante ans, l'Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (AJAS) procure conseil et soutien aux jeunes Suisses de l'étranger sur tout ce qui touche à la formation en Suisse. Forte de son expérience, elle connaît très bien leur situation particulière.

Chaque année, un grand nombre de jeunes Suisses de l'étranger décident de venir suivre une formation dans leur pays d'origine. Mais, bien souvent, ils ne se rendent pas compte de l'aventure dans laquelle ils se lancent en venant suivre des études en Suisse. Ils rencontrent souvent des problèmes qu'ils n'arrivent pas à surmonter. La langue, la reconnaissance de leurs diplômes, les finances, le climat et l'intégration sont autant de difficultés qu'ils peuvent éviter en contactant l'AJAS le plus tôt possible.

L'année dernière, l'AJAS a répondu à environ 850 demandes venues du monde entier, suivi quelque 80 dossiers de bourse déposés par de jeunes Suisses de l'étranger dans leur canton d'origine et, dans bien des cas, accordé des subventions de formation en complément aux bourses cantonales.

Vous trouverez dans notre dernier rapport annuel des informations sur l'activité de l'association et des rapports d'expérience de jeunes Suisses de l'étranger dans leur canton d'origine. Vous pouvez commander ce rapport au secrétariat ou le lire sur Internet. www.ajas.ch

Toutes les prestations de l'AJAS sont gratuites. Mais, malgré une contribution considérable de la Confédération, elles ne peuvent être proposées que grâce au soutien financier de tiers (entreprises, fondations et particuliers). Pour que l'AJAS puisse maintenir son offre actuelle, l'association a aussi besoin de votre soutien. L'AJAS, tout comme très certainement les jeunes Suisses de l'étranger en formation en Suisse, vous remercie de votre aide.

Nous profitons de l'occasion de notre cinquantième anniversaire pour remercier chaleureusement tous nos sponsors, donateurs et volontaires actuels pour leur soutien. Si, vous aussi, vous souhaitez aider l'association ou faire appel à ses prestations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

AJAS, Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, tél. +41 31 356 61 16, ajas@aso.ch

Conseil OSE

En tant que Suisses de l'étranger, ai-je droit à une bourse d'étude pour étudier en Suisse?

Selon le droit suisse, ce sont en premier lieu les parents qui sont chargés de pourvoir aux études de leurs enfants. Si ceux-ci ne disposent pas de moyens suffisants, la question d'une bourse d'étude se pose. En Suisse, la formation est généralement dans

les mains des cantons. Cela signifie qu'il y a 26 systèmes de formation différents. Pour les Suisses de l'étranger, c'est le canton d'origine qui est compétent dans ce domaine. Les demandes de bourse devront donc être adressées à l'office des bourses du canton en question. En cas de difficultés linguistiques, par exemple lorsque la langue parlée par le jeune étudiant n'est pas celle du canton d'origine, l'association pour l'encouragement de l'instruction pour les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger (AJAS) peut l'aider dans ses démarches.

marches (voir article à gauche). Il faut cependant être conscient que selon le canton d'origine, le droit à la bourse d'étude diffère. Certains cantons sont plus restrictifs que d'autres en matière d'octroi de bourse, notamment si les parents de l'étudiant vivent dans un pays de l'UE, ce qui ouvre théoriquement le droit à une bourse d'étude du pays de résidence (mais pas forcément pour des études en Suisse).

Les montants des bourses d'étude diffèrent aussi d'un canton à l'autre. Il s'agira dans un premier temps d'examiner si le pays de résidence verse une bourse d'étude, puis se renseigner sur d'autres possibilités de financement (bourse cantonale, bourses privées, etc.) A noter qu'en principe, seules les premières formations postobligatoires qui sont accomplies dans un établissement public ou qui sont reconnues par la Confédération donnent droit à une bourse, bien que des exceptions soient possibles. Pour déposer une demande de bourse, il faut disposer d'un contrat d'apprentissage ou être en possession d'une confirmation d'inscription définitive auprès d'une institution de formation reconnue. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès de l'Office des bourses du canton d'origine ou auprès de l'AJAS.

Lorsque la bourse cantonale ne suffit pas à financer les études ou si le canton refuse le droit à une bourse, il existe également des organismes privés qui peuvent aider à financer les études que ce soit par des bourses ou des prêts. Pour plus d'informations sur les possibilités de financement et toutes questions liées à la formation en Suisse, les Suisses de l'étranger peuvent se renseigner auprès de l'AJAS.

SARAH MASTANTUONI,
Responsable du service juridique

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignements sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

Prévoyance optimale – avec Soliswiss

Assurances-vie, assurances-maladie, épargne et protection contre les risques politiques

SOLISWISS

Souhaitez-vous un entretien de conseil personnel ? www.soliswiss.ch, T +41 31 380 70 30

Élèves et ambassadeurs

Les écoles suisses à l'étranger contribuent largement à l'image de notre pays. Grâce à la nouvelle loi sur l'instruction, ces écoles seront désormais en mesure de mieux s'adapter à la situation locale.

Il existe actuellement 18 écoles suisses à l'étranger reconnues par la Confédération. Fortes de quelque 7500 élèves, elles jouent un rôle important en représentant notre nation, et constituent également un outil et un réseau pour les relations extérieures de la Suisse. Grâce à la qualité de leur offre pédagogique, elles jouissent d'une réputation positive dans le monde entier.

Ces dernières années, il est devenu de plus en plus clair que, si les écoles suisses sont importantes pour l'instruction des enfants de parents suisses, il est aussi intéressant et utile pour notre pays que des enfants étrangers puissent suivre une formation scolaire conforme aux standards suisses. Les élèves des écoles suisses ap-



prennent à connaître la Suisse dès le jardin d'enfants. Une fois leur scolarité terminée et leur maturité suisse ou l'International Baccalaureate (IB) en poche, ces enfants entretiennent une relation avec notre pays, sont familiers de nos manières de penser et parlent notre langue. Ils sont donc des interlocuteurs et partenaires commerciaux idéaux et, en quelque sorte, des ambassadeurs de la Suisse.

La nouvelle loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger (LISE) actuellement en consultation tiendra compte de cet as-

pect, notamment en prévoyant de changer les critères d'admission: le pourcentage actuel minimum d'élèves suisses doit être supprimé. Cette modification a pour but d'offrir aux écoles une plus grande marge de manœuvre économique en générant un potentiel de croissance et de leur permettre d'être mieux ancrées dans leur pays.

Aujourd'hui, 25 % des élèves sont des enfants de citoyens suisses. Dans toutes les écoles, l'allemand, ou l'anglais, est la 2^e langue enseignée après la langue du pays. L'école de Bogota est la seule école suisse à proposer également une section en français en plus de la langue nationale.

Il est aussi prévu de permettre aux écoles suisses à l'étranger et à d'autres institutions privées de proposer dans le pays d'accueil la formation professionnelle initiale duale en collaboration avec des associations professionnelles suisses et des entreprises suisses. Il sera dorénavant possible d'accorder des aides financières pour la création et la construction de nouvelles écoles dans des lieux stratégiques pour la politique étrangère suisse.



ÉCOLES SUISSES À L'ÉTRANGER

Année de création	École	Pays	Remarques
1839	Naples	Italie	fermée en 1984
1851	Gênes	Italie	fermée en 1983
1883	Luino	Italie	fermée en 1990
1921	Alexandrie	Égypte	fermée en 1970
1946	Florence	Italie	fermée en 1983
1860	Mailand	Italie	Créée comme «École internationale des familles protestantes de Milan», «École suisse» depuis 1919
1893	Bergame	Italie	
1904	Catane	Italie	
1919	Barcelone	Espagne	
1939	Santiago du Chili	Chili	
1943	Lima	Pérou	
1946	Rome	Italie	
1948	Bogota	Colombie	
1963	Bangkok	Thaïlande	
1963	Rio de Janeiro	Brésil	Retrait de la reconnaissance en 2004
1966	Mexico	Mexique	
1966	Accra	Ghana	
1966	São Paulo	Brésil	
1967	Singapour	Singapour	
1968	Madrid	Espagne	
1981	Curitiba	Brésil	
1992	Cuernavaca	Mexique	Filiale de l'école de Mexico
2007	Querétaro	Mexique	Filiale de l'école de Mexico
2011	Côte	Italie	Filiale de l'école de Milan



«Il faut vaincre la peur!»

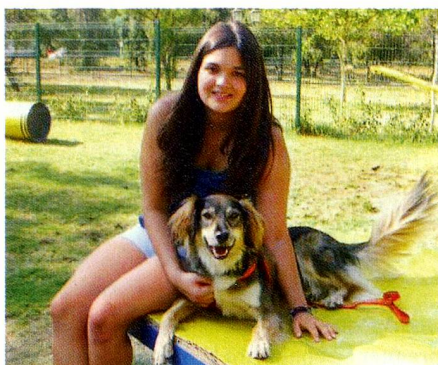
Le service des jeunes de l'OSE organise des camps sportifs et des séjours pour des jeunes Suisses de l'étranger dans des familles d'accueil suisses. Actuellement, Kathy, une Chilienne de 19 ans, vit en alternance dans deux familles. Les deux «mères», Pascale et Barbara, racontent leur expérience.

Qu'est-ce qui vous a incité à accueillir des Suisses de l'étranger chez vous?

PASCALE: Nous avons chacune vécu à l'étranger et il nous tenait à cœur d'être en contact avec des personnes ayant un destin semblable ou des idées communes.

BARBARA: Nous nous sommes aussi engagées en pensant que nos enfants pourraient également être accueillis les bras ouverts par des familles à l'étranger.

Depuis mi-mars, Kathy vit en alternance dans



vos familles. À quoi ressemble son séjour jusqu'à aujourd'hui?

PASCALE: Kathy vit chez nous depuis mi-mars. Comme prévu dans son programme, elle a fait un stage de quelques jours. Pendant les vacances de printemps, elle est allée avec notre chien chez Barbara. Ce serait super que Kathy puisse faire d'autres stages, ou mieux encore, qu'elle trouve un travail pour gagner un peu d'argent de poche.

BARBARA: Kathy a passé deux semaines chez nous. Elle s'est beaucoup occupée du chien de Pascale, qu'elle a pour ainsi dire adopté. À partir de juillet, elle habitera prin-

cipalement chez nous, ce qui, nous l'espérons, sera un beau changement et un défi.

Kathy, pour toi, qu'est-ce que c'est un séjour en famille d'accueil?

KATHY: Ce n'est pas facile d'arriver dans une famille qu'on ne connaît pas du tout. Mais il faut profiter de cette expérience qui n'est pas offerte à tous et qui peut beaucoup apporter. Il faut toujours penser qu'on est un invité, mais aussi un nouveau membre de la famille. En arrivant, j'étais plutôt nerveuse. C'était nouveau pour moi d'être seule, sans mon père à qui demander conseil. Juste à mon arrivée, j'aurais bien fait directement demi-tour. Puis, j'ai vu la pancarte «BIENVENIDO KATHY! WELCOME!». C'était Pascale, Barbara et Martin, mes hôtes. Nous avons commencé par boire un café à Starbucks, mon café préféré! Un bel accueil. Ce jour-là, j'ai commencé une nouvelle vie. On peut avoir peur, mais il faut savoir la vaincre.

PRISCA BLINDENBACHER/
SERVICE DES JEUNES OSE

Informations: blindenbacher@aso.ch / www.aso.ch
> Offres > dans Accès rapide, sélectionner «Familles d'accueil»

Camp d'hiver pour les 8 à 14 ans

Skieurs, snowboarders, débutants ou avancés: notre camp d'hiver propose aux jeunes Suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans un séjour inoubliable!

Camp d'hiver à Lantsch (GR)

Date: du jeudi 27 décembre 2012 au

samedi 5 janvier 2013

Nombre de participants: 48

Coût: CHF 900.-

Location de skis ou de snowboard:

env. CHF 150.-

Fin des inscriptions: 30 octobre 2012

Inscriptions

Les données exactes sur le camp d'hiver et le formulaire d'inscription seront disponibles à compter du 15 septembre 2012 à l'adresse www.sjas.ch («Nos prochaines activités»). Des réductions sont octroyées sous présentation de justificatifs. Le formulaire correspondant peut être commandé sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous pouvons vous adresser par courrier notre brochure d'information.

Participer gratuitement au Juskila

600 enfants suisses, parmi lesquels 20 enfants suisses de l'étranger nés en 1998-1999, peuvent participer gratuitement au camp de ski organisé par la Fédération suisse de ski à la Lenk, du 2 au 9 janvier 2013. Pour pouvoir participer, les enfants doivent savoir s'exprimer en français, allemand ou italien. Le tirage au sort permettra de gagner une place pour participer au camp

(cours de sport d'hiver, repas, hébergement). L'organisation et le financement du trajet aller-retour sont cependant à la charge des parents. Les gagnants seront informés fin octobre.

Pour plus d'information:

Fondation pour les enfants suisses de l'étranger
Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne,
tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01
E-mail: sjas@aso.ch. www.sjas.ch

TALON DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT : JUSKILA (DU 2 AU 9.01.2013)

Veuillez compléter en caractères d'imprimerie bien lisibles.

Prénom: _____ Nom: _____

Rue: _____ NPA, localité: _____

Pays: _____ Date de naissance: _____

Nom de la/des personne(s) responsable(s): _____

☐ Fille / ☐ Garçon _____ Téléphone: _____

Commune de résidence en Suisse (voir passeport / ID): _____

E-Mail des parents: _____

Discipline sportive ☐ Ski Alpin / ☐ Ski de fond / ☐ Snowboard

Langue de l'enfant ☐ Allemand / ☐ Français / ☐ Italien

(Ne cocher qu'une seule case! Après le tirage au sort, le choix de la discipline sportive ne pourra pas être modifié.)

Signature de la/des personne(s) responsable(s): _____

Signature de l'enfant: _____

Envoi du talon et d'une copie du passeport suisse d'un parent ou de l'enfant d'ici au 15 octobre 2012 (date de réception) à: Fondation pour les enfants suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne